

COMITE SYNDICAL

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Lundi 13 décembre 2021

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le lundi 13 Décembre à 10h00, au siège du SDE07 à Privas.

Le président remercie les participants. Au vu de la situation sanitaire, le comité se déroule en présentiel et en visio également.

Dans un contexte de pénurie de matériaux, les délais de réalisation de travaux pour les entreprises sont allongés, de ce fait l'ensemble des syndicats de TEARA ont décidé de ne plus appliquer les pénalités de retard.

Concernant le groupe de travail éclairage public, ce dernier fut riche en débat autour de trois thématiques :

- > Veille technologique piloté par la Drôme
- > Nouveaux financements piloté par l'Ardèche
- > Nouvelles technologies piloté par le Cantal

Suite à la sortie des Tarifs Régulés de Vente, les tarifs d'électricité ont considérablement augmentés et atteignent des prix déraisonnables engendrant des difficultés dans la gestion des groupements t'achat.

Monsieur Coudène conclut en souhaitant de bonnes fêtes à tous.



Actualités

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021



APPROBATION COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU
18 octobre 2021

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021



FINANCES

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021

DM3

**DEMANDE EST FAITE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE RAJOUTER
CETTE DELIBERATION NON INSCRITE A L ORDRE DU JOUR**

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

DM3



COMITÉ SYNDICAL
Annexe

SEANCE DU 13 Décembre 2021

DECISION MODIFICATIVE N°3

DECEMBRE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
2762/2315- créance sur transfert de droit à déduction TVA	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	250 000,00 €	250 000,00 €



EVOLUTION MODALITES DE FINANCEMENT DU SDE 07

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

EVOLUTION MODALITES DE FINANCEMENT DU SDE 07



EVOLUTION DU COMPTE 1068 : FONDS PROPRES SDE07

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
9 007 514,89 €	4 147 007,57 €	4 504 025,85 €	4 475 547,43 €	3 872 003,30 €	3 279 800,36 €	2 624 982,53 €

Objectifs à poursuivre :

1. Améliorer la trésorerie du SDE07
2. Maitriser la trajectoire d'investissement

ELECTRIFICATION RURALE ET MODALITES DE FINANCEMENT



EVOLUTION DES RECETTES EN CAPITAL DE 2015 A 2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MONTANT EN CAPITAL	1 084 583,82 €	269 482,63 €	204 655,07 €	395 371,31 €	763 555,91 €	773 645,38 €	677 691,08 €

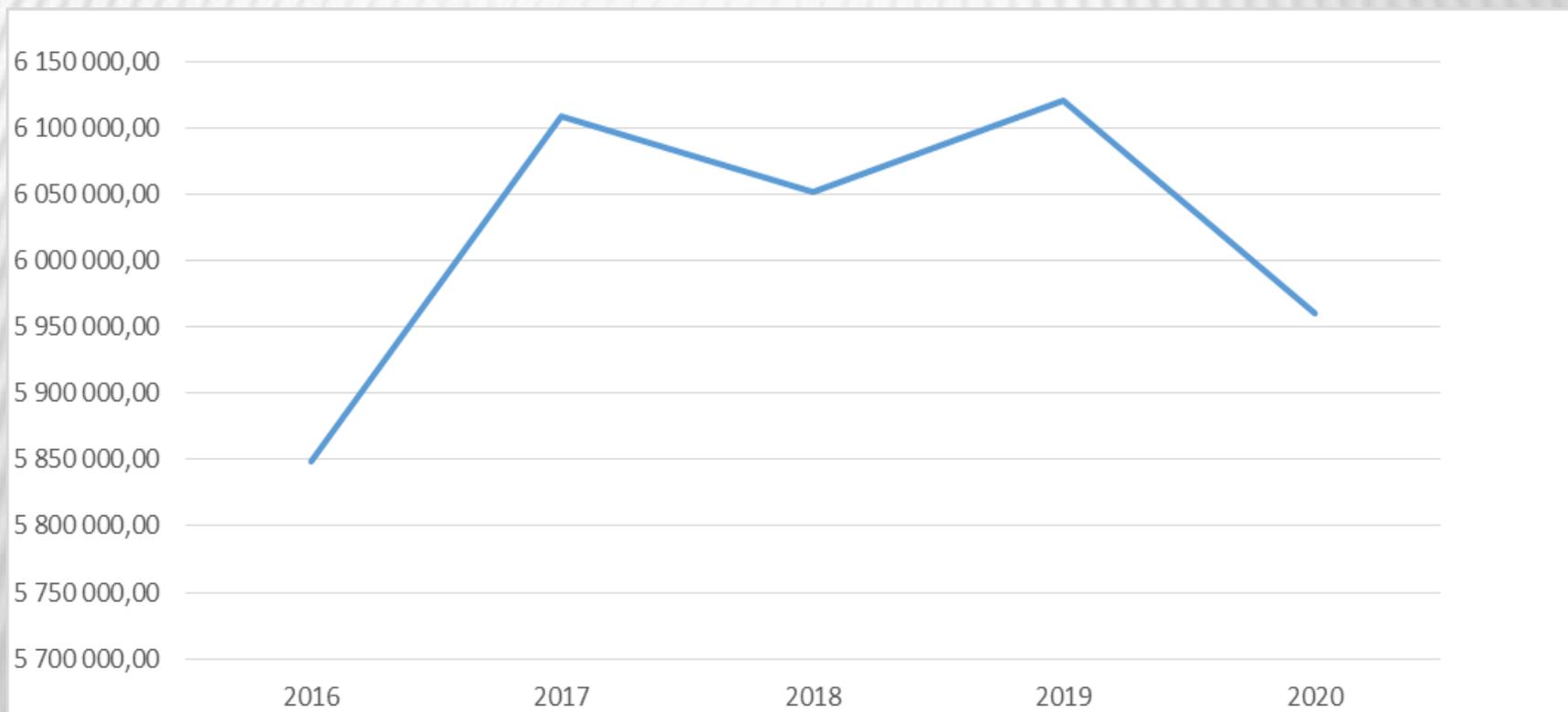
DETTE CONSTATEE DEPUIS 2016 ET INTEGRATION ANNUELLE DEPUIS 2017

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MONTANT INTEGRE	9 692 423,25	9 636 800,61	9 990 057,22	10 305 255,07	9 838 399,16	9 334 811,27
ANNUITES PERCUES	1 568 371,70	1 535 879,60	1 358 622,86	1 666 139,41	1 734 926,21	1 841 971,97

ELECTRIFICATION RURALE ET MODALITES DE FINANCEMENT



Recettes : TCCFE (données compta)- Taxe sur l'électricité



EVOLUTION MODALITES DE FINANCEMENT DU SDE 07

ELECTRIFICATION RURALE

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

ELECTRIFICATION RURALE : PROPOSITIONS DE CHANGEMENT

Décision 1



- Travaux d'extensions communes rurales: le seuil des participations communales en capital passe de 2 500 à 5 000€ et l'étalement reste sur 10 ans.

Décision 2

- Travaux d'enfouissements communes rurales :
 - le seuil concernant l'étalement passe de 10 à 5 ans dès lors que les participations communales s'élèvent à 15 000 € contre 5 000 € aujourd'hui
 - lorsque la participation est inférieure à 15 000 €, paiement en capital

Gain de trésorerie annuelle entre 18 et 79 000 € par an

Décision 3

- Concernant les communes urbaines :
 - Enfouissements :
 - Plus d'étalement lorsque la participation est inférieure à 50 000 € contre 5 000 € à ce jour
 - Etalement sur 5 ans des participations communales dès lors que montant s'élève à 50 000€
 - Extensions : paiement en capital quel que soit le montant de la participation

Gain de trésorerie annuelle entre 265 et 497 000 € par an

Décision 4

- Pour les participations « dites » en capital : Demander des acomptes de 30% à l'émission de l'OS Travaux, et 60% à la réception du chantier et le solde, soit 10% au DGD ou possibilité également de demander un acompte supplémentaire de 30% de manière exceptionnelle si les communes ne règlent pas les participations demandées.

Gain de trésorerie annuelle visible les 2 ou 3 premières années avec une stabilité par la suite

Décision 5

- Demander le premier acompte des annuités dès le DGD, ne plus attendre l'année N+1

Gain de trésorerie annuelle : entre 40 et 80 000 €

ELECTRIFICATION RURALE : PROPOSITIONS DE CHANGEMENT



Décision 6

- Pour toutes les extensions « privées » > à 36 KVA (agriculteurs : 23% aujourd'hui, commerçants et artisans : 35% aujourd'hui) : 60% à la charge du bénéficiaire dès 2022 sauf les agriculteurs (affiliés MSA), participation à 50%.

Gain sur les fonds propres du SDE07 :

Environ 90 000 € par an pour la ligne agriculteur

Entre 20 et 130 000 € selon les années pour la ligne Extension > 36 KVA artisans, commerçants

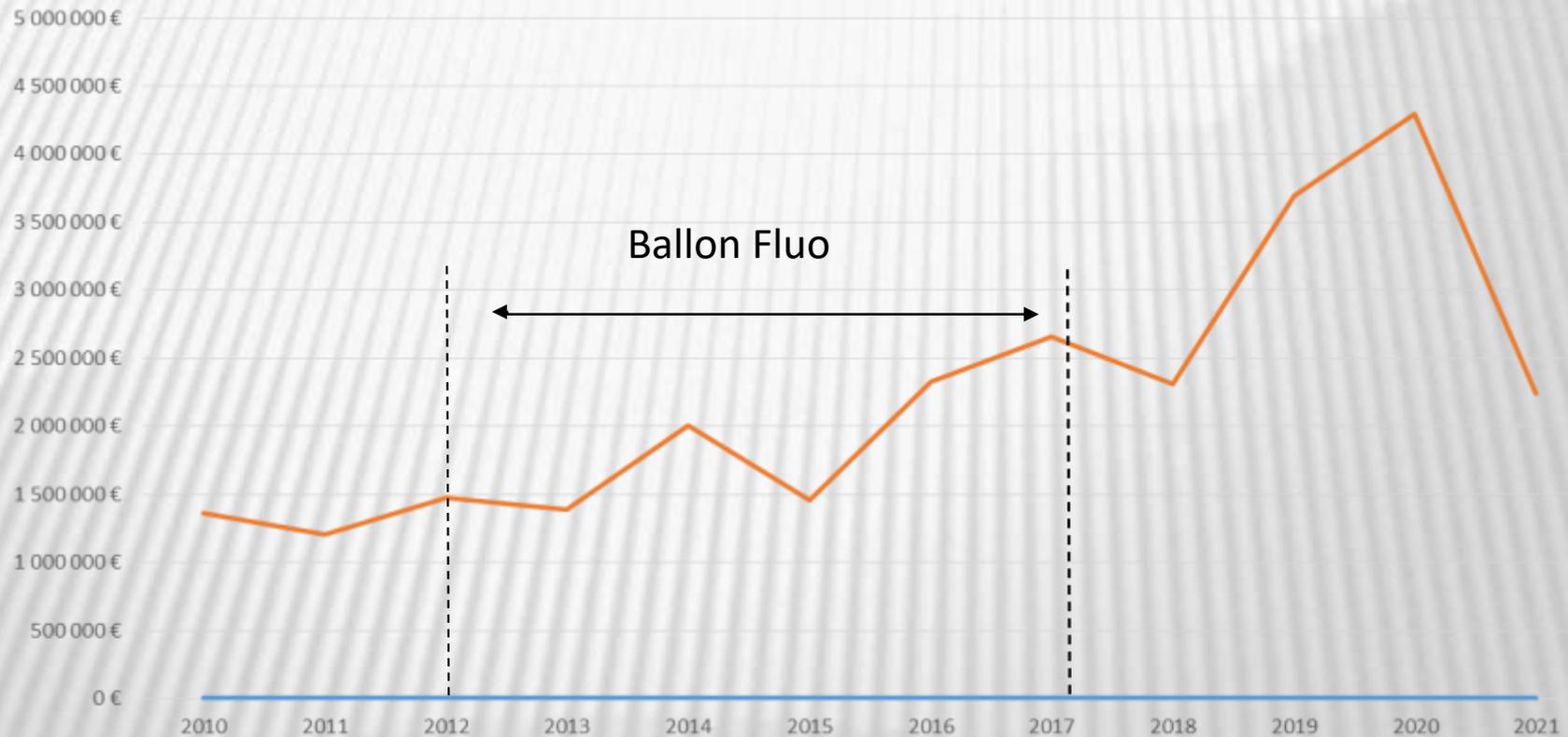
ELECTRIFICATION RURALE : BILAN DES TRAVAUX

Suivant les modes de financements (FACE, Article 8, PCT ou sur fonds propres), **le reste à charge pour le SDE07 représente d'une manière constante 2,5 millions d'euros par an** sauf en 2020 avec le programme Dégâts neige (3 048 K€).

GAIN DE TRESORERIE ANNUEL TOTAL
ENTRE
460 000 € et 921 000 €

IMPACT BUDGETAIRE :
DIMINUTION DE LA DETTE DES
COMMUNES ET
AUGMENTATION DES RECETTES AU
PRO RATA DES DEPENSES

ECLAIRAGE PUBLIC : BILAN FONDS PROPRES (données compta)



ECLAIRAGE PUBLIC : MEMO SCHEMAS DIRECTEURS

	DETTE	PAYEE EN 2021	RESTE A PAYER
34 COMMUNES	4 226 218 ,91€	1 381 944,67€	2 893 274,24€

ATTENTION, 10 communes n'ont pas encore lancé les travaux, soit 736 025€ déjà intégré à la dette.

La majeure partie des schémas directeurs ont commencé en 2020 (1eres annuités).
29 communes en attente de chiffrage.

STATUT SCHEMAS DIRECTEURS	MONTANT
TERMINEES	2 669 420,73€
EN COURS	4 835 942,83€
VOTES	1 535 051€
PROCHAIN COMITE	1 231 200€
EN ATTENTE	10 947 400 €

ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

Décision 7

- Demander la 1ere annuité au Bon de commande, pour les schémas directeurs, sur la base du montant prévisionnel

Gain de trésorerie annuelle : entre 100 et 150 000 €

Décision 8

- Demander 50% au bon de commande pour les affaires hors schémas directeurs
- Demander un % de participation à l'avancement des travaux sur la base du devis (cf ER)

Décision 9

- Mettre en place des frais d'ingénierie à demander aux communes : 2,5% du montant HT des travaux

Gain sur les fonds propres du SDE07 : 100 000 €

Décision 10

- Mettre en place une programmation des travaux afin de mieux planifier en fonction des crédits budgétaires et des résultats de l'exercice précédent :
 - **4 M€ et 4.5 M€ pour 2022 pour la totalité des investissements éclairage public**
 - dont 2 M€ à 2.5 M€ de travaux récurrents (Coordination ER, EP « classique », équipements sportifs)
 - dont 2 M€ pour les schémas Directeurs

ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

Décision 11

- Mettre en place un plafond sur le matériel dans le règlement = plafonner le montant du point lumineux, le surcoût serait à la charge de la commune

Point lumineux en façade	1 350,00 € (unité)
Point lumineux sur candélabre (sans tranchée)	2 800,00 € (unité)
Tranchée avec câble	136,00 €/mètre
Armoire de commande	1 500,00 € (unité)

- Pour les équipements sportifs : Le SDE07 financera l'éclairage sportif extérieur si sa vétusté est supérieure à 10 ans.

Décision 12

- Afin de faire bénéficier le maximum de communes pour un schéma directeur :
 - Si le montant est inférieur à 250 000 € HT = réalisation en une tranche
 - Si le montant est supérieur à 250 000 € HT = réalisation par tranche de 250 000 € maxi
 - La réalisation des tranches au-delà des 250 000 € sera inscrite lorsque les primo-schémas seront engagés

ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

Décision 13

- Ajuster le taux d'aide aux communes (différencier les financements entre les communes rurales et les communes urbaines à qui le SDE07 reverse une partie de la taxe sur l'électricité):

le SDE07 supporte 40 % du montant réel des travaux HT pour les communes urbaines pour lequel le SDE07 reverse une partie de la TCCFE.

le SDE07 supporte 50 % du montant réel des travaux HT pour les autres communes

Gain sur les fonds propres du SDE07 : 320 000 € par an pour environ 4 M€ de travaux

Mesures applicables au 14 Décembre 2021

Décision 14

- Réduction de l'étalement des schémas directeurs de 6 à 5 ans

Décision 15

- Etablir une règle pour les communes ayant des aides « extérieures au SDE07 » : 50% du reste à charges après déduction des subventions perçues reste à la charge des communes dans le respect de la règle des 80%

		Participation Commune	Participation SDE07
Montant Travaux HT	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Subvention exterieur	5 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

Fonctionnement

	Classique	LED
Prix de depart	20,00 €	13,50 €
Prix actualisé 2021	21,30 €	14,38 €

Aujourd'hui

Etat des dépenses	
Maintenance 2020	1 504 183,57 €
Maintenance muse	16 945,01 €
Sogelink	26 640,00 €
	1 547 768,58 €
Delta	- 24 794,44 €

Etat des recettes	
Recette Commune	1 279 110,14 €
FCTVA	243 864,00 €
	1 522 974,14 €

ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

Fonctionnement

Prochaine facturation du forfait maintenance (exercice 2022)

Etat des dépenses	
Maintenance	1 464 540,48 €
Maintenance muse	16 945,01 €
Réponses DT/DICT	26 640,00 €
Réponses DT/DICT Urgentes	16 560,00 €
Contrôle Périodique électrique	100 000,00 €
	1 624 685,49 €

Etat des recettes	
Recette Commune	1 213 035,00 €
FCTVA	201 374,32 €
	1 414 409,32 €

Delta	- 210 276,17 €
-------	----------------

	Classique	LED
Prix de départ	20,00 €	13,50 €
Prix actualisé 2021	21,30 €	14,38 €
Prix Proposé	23,50 €	16,50 €

Etat des recettes	
Recette Commune	1 409 035,00 €
FCTVA	201 374,32 €
	1 610 409,32 €

Delta	- 14 276,17 €
-------	---------------

Soit : environ + 2 euros sur le forfait annuel par luminaire

**GAIN DE TRESORERIE ANNUEL TOTAL
ENTRE
350 000€ et 570 000€**

**IMPACT BUDGETAIRE :
PROGRAMMATION = LISSAGE BUDGETAIRE
ANNUEL, MAITRISE DE L'INVESTISSEMENT**

MDE : PROPOSITIONS NOUVEAUX FINANCEMENTS

MDE

- **Augmenter la participation des communes : le coût à l'habitant jamais réévalué depuis l'origine en 2010**
 - Proposition : 0.70 € par habitant, soit +0.30€
- Gain pour le SDE : 90 000 €**
- **Dissocier le montant des subventions à apporter aux communes selon la typologie des travaux réalisés**
 - Modification du règlement des attributions de subventions CEE

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA RÉNOVATION

Proposition de s'adapter aux modifications actuelles :

- ✓ Elargissement des critères techniques
- ✓ Création de travaux supplémentaires
- ✓ Restriction sur fiches existantes

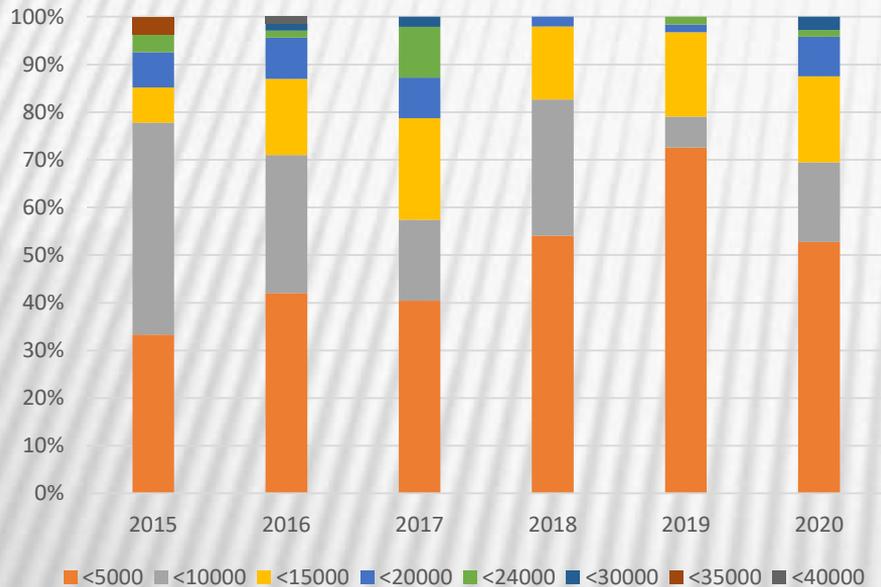
Simplification du plafonnement des subventions

Mise en place de bonus selon Réglementation Environnementale

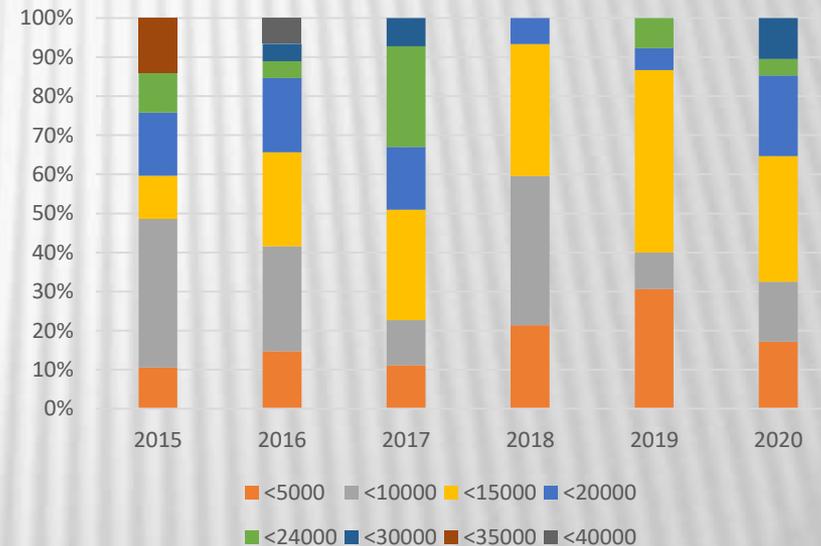
1. Isolation biosourcée pour murs, toiture et plancher
2. Bonus trio : grappe de projet murs + menuiserie + VMC
3. Bonus Brio : grappe de projet murs biosourcée + menuiserie + VMC

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA RÉNOVATION

Répartition du nombre de dossier

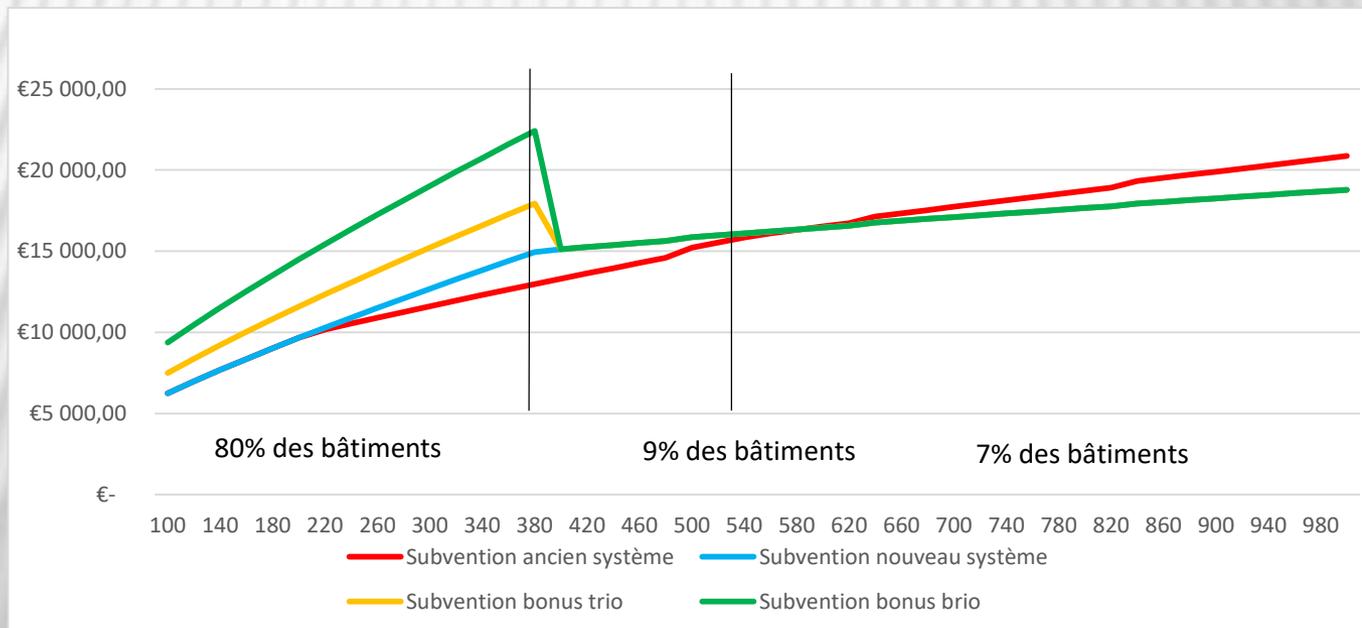


Répartition du montant des subventions



PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA RÉNOVATION

	Pourcentage de subvention	
	Isolation seule	Combo
Matériaux d'isolation classiques	50% (plafond 15 000 €)	60% (plafond 18 000 €)
Matériaux d'isolation biosourcés	60% (plafond 18 000 €)	75% (plafond 22 500 €)



PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA RÉNOVATION

L'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie impose à présent le passage d'un bureau de contrôle indépendant sur les chantiers :

Des contrôles sont réalisés, préalablement au dépôt de demandes de certificats d'économies d'énergie auprès du Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE), sur les opérations relevant des fiches d'opérations standardisées annexées à l'arrêté du 22 décembre 2014 susvisé et citées dans les annexes I et II mentionnées au II ci-dessous.

→ Proposition :

- Le SDE 07 organise un marché pour intégrer le contrôle des opérations par un Bureau d'étude.
- Le SDE 07 règle directement au Bureau d'étude le montant de la prestation
- le montant de la prestation (environ 250 €) est déduit du montant de subvention

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA RÉNOVATION

Proposition :

- Recentrer les aides sur les petits bâtiments qui ne bénéficient pas d'autres aides
- Continuer d'accompagner les bâtiments plus importants avec un marché CPE service + recherche de financement complémentaire
- Limiter les effets « pervers » des CEE en élargissant/restreignant certaines fiches

SYNTHESE

GAIN DE TRESORERIE ANNUEL TOTAL ENTRE
900 000€ et 1 581 000€

+

UN BUDGET PARFAITEMENT MAITRISE GRACE A LA
PROGRAMMATION DES TRAVAUX

+

UNE TRESORERIE LISSEE

+

UNE BAISSSE DE LA DETTE DES COMMUNES VISIBLE A
MOYEN TERME

+

UN EQUILIBRE DE GESTION ENTRE LES COMMUNES

IRVE : DECISIONS

1. INVESTISSEMENT

- Dans le cadre De la convention de transfert de compétence jusqu'à ce jour, les communes s'acquittaient de :
 - **Participation borne accélérée : 2500€**
 - **Aucune participation pour les bornes rapides**

Décisions

- Faire participer les communes à la pose des nouvelles bornes dans le cadre de la DSP sous couvert du chapitre 5 –Financement de la convention inhérent au transfert de compétence faisant référence aux modalités administratives, financières et techniques :
 - « Le financement des bornes hors Schéma Départemental de déploiement des infrastructures (SDDI) n'est pas pris en charge par le syndicat.
- Si la demande émane directement de la commune : Financement en totalité par la commune (déduction faite des éventuelles subventions).

DEMANDE DE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES			
Commune	Demandeur	Périmètre géographique DSP	
SAINT FORTUNAT SUR EYRIEUX	Commune	oui	1
CHATEAUNEUF DE VERNOUX	Commune	non	1
VIVIERS	Commune	oui	1
VALS LES BAINS	Casino	oui	1
ANNONAY	Commune	oui	1
BAIX	Commune	non	1
LE POUZIN	Commune	non	1
SAINT JEAN ROURE	Commune	non	1
SAINT LAURENT DU PAPE	Commune	oui	1
VILLENEUVE DE BERG	Commune	oui	1
SAINT MAURICE D'IBIE	Commune	oui	1

! Le périmètre de la DSP, selon la convention constitutive peut, au global, sur l'ensemble des syndicats, évoluer de +/- 10%

Coût d'une borne accélérée : 27 415 €

Taux de subvention : 65 %

RESTE A FINANCER PAR LES COMMUNES : 17 820 €

Coût d'une borne rapide : 31 415 €

Taux de subvention : 65 %

RESTE A FINANCER PAR LES COMMUNES : 20 420 €

2. FONCTIONNEMENT

- La convention initiale de transfert (article 5.3 – Contribution aux charges d'exploitation par la collectivité) prévoit la prise en charge des frais de fonctionnement **jusqu'au 31/12/2017** par le SDE07 pour les bornes normales et accélérées et aucune contribution pour les bornes rapides :

Coûts estimatifs :

Bornes normales/accélérée : 1050€HT/an

Bornes rapides : 1500€HT/an

Décisions

- a. Demander aux communes de payer forfaitairement les charges d'exploitation pour toutes les bornes existantes :

Forfait sur 50% des charges avec clause de revoyure dans 3 ans

- c. Si installation hors DSP et demande de la commune : **totalité des frais à la charge de la commune**



PASSAGE A LA M57

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

PASSAGE A LA M57



Instruction la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète deviendra le référentiel commun de toutes les collectivités d'ici le 1^{er} janvier 2024.

LES CHANGEMENTS

- Fixation du mode de gestion des amortissements : la M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation AU PRO RATA TEMPORIS.
- Application de la fongibilité des crédits : Possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.
(information de l'assemblée délibérante lors de la séance la plus proche)

RESSOURCES HUMAINES

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021

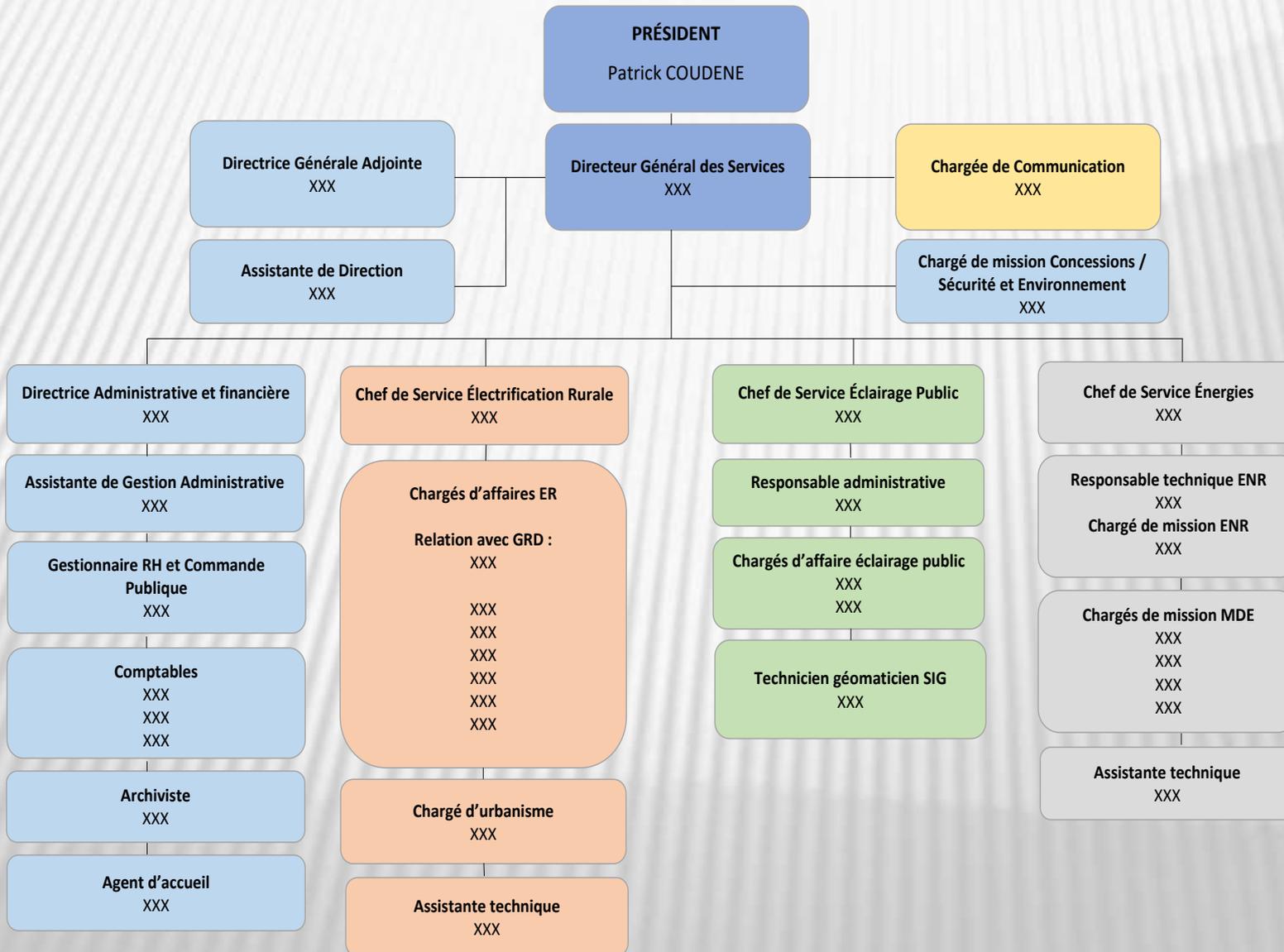


REORGANISATION DES SERVICES

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

REORGANISATION DES SERVICES

ORGANIGRAMME



RIFSEEP FILIERE TECHNIQUE

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

Suite à la parution du décret portant sur le régime indemnitaire de la filière technique, il s'agit d'aligner ce dernier sur celui de la filière administrative par soucis d'équité



MDE

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021



ADHESION DES COMMUNES A LA COMPETENCE MDE

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

ADHESION COMMUNES MDE

N° INSEE	Collectivité	Date de délibération de la collectivité
07216	ST BARTHELEMY GROZON	02/11/2021
07301	ST VICTOR	05/02/2021
07307	SANILHAC	04/10/2021



GROUPEMENT DE COMMANDE EFFICACITE ENERGETIQUE

Comité Syndical- Lundi 13 décembre 2021

GROUPEMENT DE COMMANDE EFFICACITE ENERGETIQUE

- Vu** la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative,
- Vu** l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,
- Vu** l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales
- Vu** l'article 175 de la loi ELAN et du décret tertiaire

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche apporte son expertise aux communes et aux EPCI de l'Ardèche pour réaliser des économies d'énergie.

Le SDE 07 a notamment répondu à deux AMI porté par la FNCCR permettant d'assurer un financement pour la réalisation d'audit énergétique.

De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Ce groupement confie l'exécution des marchés au SDE 07 contre un remboursement du montant de l'étude minoré des éventuelles subventions.



ECLAIRAGE PUBLIC

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021

ADHESION NOUVELLES COMMUNES

N° INSEE	COMMUNES	Délibération reçue	Date délibération
100	ST MICHEL D'AURANCE	Oui	04/05/2021
185	PREAUX	En attente réception délibération	Décembre 2021



IRVE

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021

SDIRVE

Le Syane (Haute Savoie), coordonnateur du groupement de commandes ayant permis le déploiement du réseau Eborn, puis sa mise en exploitation à un délégataire de service public, a proposé aux membres du groupement de piloter un nouvel achat groupé, pour la réalisation de ce SDIRVE, sur un périmètre toutefois élargi.

La consultation relative à la réalisation de ce SDIRVE devrait aboutir au choix d'un prestataire. **Le marché sera composé d'une tranche ferme, de tranches optionnelles et de prestations supplémentaires éventuelles.**

Les frais de réalisation du schéma directeur sont composés des frais du prestataire et éventuellement de l'acquisition directe de données.

Les membres du groupement porteurs de ces SDIRVE financent ces Schémas sur leurs fonds propres.

Néanmoins, ils peuvent recevoir l'appui financier de la Caisse des Dépôts, via la Direction de la Banque Des Territoires, à travers une aide pouvant cofinancer jusqu'à 80 % du montant du SDIRVE (**subvention annoncée le 1^{er} décembre d'un montant de 549 000€**). Le Syane a reçu un avis favorable de la Banque Des Territoires pour le versement de cette subvention, pour un montant de 80 % du montant global des SDIRVE réalisés par les membres du groupement. Le montant et les modalités de perception de cette aide seront précisés dans le document « Convention de subvention pour la création et le pilotage d'un Schéma Directeur IRVE » signé entre le Syane, coordonnateur et la Caisse des dépôts à l'issue de la consultation.

Le Syane aura pour rôle de redistribuer cette subvention à chacun des membres du groupement de commandes, selon les modalités définies dans la présente convention.

Le SDIRVE permettra de définir les futurs besoins d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur le département et pour cela, il est nécessaire de revoir les modalités de financement qui ont été définies lors du Schéma Départemental de Déploiement d'Infrastructures (SDDI) élaboré en 2015.



CONCESSIONS

Comité Syndical - Lundi 13 décembre 2021

CRAC ENEDIS/EDF

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- La continuité d'alimentation :
 - le **critère B HIX** (hors incidents exceptionnels) de la concession est de **82,4 minutes**, malgré une baisse conséquence l'AODE restera attentif à ce critère compte tenu de ce niveau élevé des années précédente.

- Les investissements du concessionnaire sur le réseau
 - **Les investissements délibérés pour la performance et la modernisation du réseau hors compteur linky s'élèvent à 8.2 M€ en 2020 soit une baisse de 6 % par rapport à 2019.**

 - Les investissements type "résilience" et "plan aléas climatiques" sembleraient le plus adaptés à la spécificité de la concession. **Un point de vigilance porterait sur la tendance du concessionnaire à développer de plus en plus les opérations de Rénovation Programmé à partir de 2021. Ce programme vient succéder aux PDV dont leurs efficacités restent à vérifier.**

- L'AODE porte une attention particulière à la crise neige collante du 14 et 15 novembre 2019 qui a généré plus de 600 minutes de critère B avec 77 573 clients coupés par des incidents puisque les travaux de reconstruction continueront en 2021.

- Vigilance sur les données par commune

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

➤ **Les usagers de la concession :**

- Diminution du nombre d'usagers (-46 usagers, - 56 contrats T1/T2 et +10 contrats T3)
- Forte diminution de la quantité d'énergie acheminée (-5,2% par rapport à 2019)
- Pas de production de biométhane sur la concession

➤ **L'évolution technique du patrimoine**

Un réseau jeune et de bonne qualité malgré quelques linéaires sensibles :

- 350 m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB (âgés en moyenne de 44 ans)
- 5,57 km de réseau BP dont une partie en fonte (0,8 km), en cuivre (0,1 km) et en acier (2,36 km)
- 2,27 km d'acier non protégé cathodiquement à surveiller spécifiquement au regard des risques de corrosion

Ouvrages de branchement vulnérables (CPT) à quantifier, impact du risque retrait/gonflement à éclaircir par le concessionnaire.

CRAC GrDF

➤ **Le compte d'exploitation :**

- Résultat positif de 267 k€ (-39,9%), en diminution en lien avec l'impact climatique
- Diminution des recettes d'acheminement (- 311 k€) et augmentation des charges d'exploitation (+154 k€)
- La concession bénéficie de la péréquation tarifaire à hauteur de 225 k€

➤ **Les travaux du concessionnaire :**

- 4 421 mètres de canalisations pour raccorder de nouveaux usagers (+81,2%)
- 108 mètres de canalisations renouvelées pour adaptation et modernisation des ouvrages (- 50,7%)
- Des investissements de raccordement de nouveaux clients de 971 k€ (+36,7%),
- Des investissements pour adaptation et modernisation des ouvrages de 315 k€ (+85,2%)

➤ **Surveillance et sécurité des ouvrages :**

Des données insuffisantes pour vérifier la surveillance réglementaire du concessionnaire
2 communes en défaut de surveillance d'après les données de contrôle : ST PERAY (21,3 km encore à surveiller – problème récurrent), BOURG ST ANDEOL (1,3 km encore à surveiller).

➤ **Signalements et incidents :**

- 314 incidents (-8%) sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 276 incidents hors causes exogènes (malveillance, actes volontaires et dommages) (- 5%)
- 530 usagers coupés, en diminution de 55 % par rapport à 2019, en grande partie liée à une diminution des causes exogènes (dommages).

➤ **Valorisation du patrimoine concédé sur zone historique :**

- Valeur brute de 68,2 M€ (+ 1,9%) hors ouvrages interfaces clients dont 6,6 M€ de financement concédant via les remises gratuites de tiers
- 37,3 M€ de valeur nette comptable des ouvrages concédés hors ouvrages interfaces clients
- Droits du concédant, i.e. contre-valeur des ouvrages exigibles en nature gratuitement à fin 2019 de 29,28 M€